REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2505

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à l'Association de gestion de la pépinière d'entreprises Espace Carco pour son programme d'actions 2011

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Palleja, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

Séance publique du 17 octobre 2011

Délibération n° 2011-2505

commission principale :	développement économique
commune (s) :	Vaulx en Velin
objet :	**Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) - Attribution d'une subvention à l'Association de gestion de la pépinière d'entreprises Espace Carco pour son programme d'actions 2011**
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE). La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau.

La vision stratégique commune est de faire de Lyon une ville entrepreneuriale reconnue en Europe, par une offre de services accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur pour lui donner les moyens de réussir.

Aujourd'hui, cette dynamique et cette structuration ont permis de placer la Communauté urbaine au rang de première agglomération en matière de création d'entreprises avec 14 000 créations annuelles (hors Paris). De même, l'évolution des créations d'entreprises sur les dernières années a été supérieure au niveau régional et national, et on peut noter qu'une entreprise sur 4 de la Région Rhône-Alpes est créée sur le territoire de la Communauté urbaine. Enfin, Lyon confirme son leadership en France et son positionnement dans les 10 villes européennes les plus entrepreneuriales (classement ECER), soulignant une satisfaction en augmentation des entrepreneurs accompagnés dans le cadre du réseau LVE (68 % en 2007 ; 77 % en 2010).

C'est dans ce contexte et pour maintenir ces résultats élevés que la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à la pépinière d'entreprise Espace Carco, située sur la conférence des Maires Rhône Amont, membre de LVE.

Présentation de l'activité de la pépinière d'entreprises Espace Carco

La pépinière d'entreprises Espace Carco a ouvert ses portes en octobre 2001 sur la Commune de Vaulx en Velin. Fruit d'un partenariat entre la Ville de Vaulx en Velin, la Communauté urbaine, l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE), l'Ecole d'architecture de Lyon et la société Girus, la pépinière a pour objectif d'accueillir et d'accompagner durant les deux premières années d'activité de jeunes entreprises en démarrage en mettant à leur disposition des locaux aménagés (19 bureaux répartis sur environ 600 mètres carrés), du matériel et des services mutualisés ainsi qu'un conseil personnalisé.

Du fait de son implantation, la pépinière bénéficie du dispositif de suivi mis en place par la Ville de Vaulx en Velin pour les créateurs d'entreprise s'installant sur la zone franche urbaine.

Le dispositif d'accompagnement se traduit par un entretien individuel obligatoire trimestriel (conseils de gestion sur la base de tableaux de bord). Les entrepreneurs sont également libres de solliciter des rendez-vous complémentaires selon leurs besoins.

En parallèle, et en partenariat avec les autres pépinières de l'agglomération lyonnaise, les entrepreneurs peuvent bénéficier de formations collectives (programme d'appui à la création d'entreprise (PLACE), financé par la Région Rhône-Alpes).

Bilan des actions réalisées pour l'année 2010

Depuis sa création, la pépinière d'entreprises Espace Carco a accompagné 72 entreprises actuellement réparties de la façon suivante :

- 9 liquidations/radiations,
- 7 entreprises ont moins d'1 an,
- 6 entreprises ont entre 1 et 2 ans,
- 5 entreprises ont entre 2 et 3 ans,
- 38 entreprises ont plus de 3 ans, dont 24 ont plus de 5 ans,
- 7 non communiqué.

En 2010 :

- 8 entrées, 6 sorties, 9 porteurs de projets orientés vers les structures du réseau L V E,
- 28 entreprises accompagnées de 0 à 3 ans, dont 22 entreprises hébergées,
- 22 entreprises hébergées : 7 ont moins d'un an, 4 ont entre 1 et 2 ans, 4 ont entre 2 et 3 ans, 4 ont entre 3 et 4 ans et 3 plus de 4 ans,
- taux d'occupation au 31 décembre 2010 : 88 %,
- 63 personnes en activité (gérants et salariés),
- taux de pérennité des créateurs accompagnés à 3 ans : 84 % et à 5 ans : 80 %.

Programme d'actions 2011

La stratégie de la Communauté urbaine auprès des pépinières généralistes, éléments structurants du soutien à la création d'entreprise au niveau local et outil de redynamisation du territoire, est de les accompagner dans le développement de leurs services et la progression qualitative de ceux-ci pour s'inscrire dans le cadre de la norme AFNOR relative aux pépinières d'entreprises.

Pour l'année 2011, les quatre grands objectifs poursuivis par la pépinière Carco sont :

- meilleure sélection et préparation des entrées en pépinière,
- suivi régulier des entreprises hébergées (indicateurs et tableaux de bord),
- accompagnement au développement (stratégie d'entreprise),
- augmentation de la rotation en trouvant des solutions d'implantation et de développement aux entreprises de plus de 3 ans.

Ces actions seront assurées par le détachement d'un conseiller création de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon à mi-temps sur la pépinière Espace Carco, notamment pour préparer les éventuels candidats du comité de sélection et assurer les rendez-vous de suivi mensuels avec les entreprises hébergées.

a) - Objectifs

- taux de pérennité des créateurs accompagnés à 3 ans : 85 % et à 5 ans : 80 %,
- emplois créés par les entreprises accompagnées à 1 an : 5 et à 3 ans : 10,
- nombre d'entreprises accompagnées de 0 à 3 ans : entre 20 et 25, essentiellement dans les domaines du service aux entreprises et du négoce.

b) - Dans le cadre de LVE

- participation à des manifestations (salon des entrepreneurs, semaine de la création),
- participation aux instances de la gouvernance du réseau LVE (réunions territoriales, groupe de travail sur le marketing),
- poursuite des actions de professionnalisation nécessaires au maintien sur le long terme du label LVE,
- alimentation de la base de données commune LVEPro et réorientation vers l'ensemble des acteurs du réseau.

c) - Dans le cadre de la promotion de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire

- réalisation d'une étude de faisabilité pour définir les conditions optimales de mise en place d'un espace de co-working et d'une pépinière dédiée aux entreprises oeuvrant dans le champ de l'économie sociale et solidaire et de l'entrepreneuriat social.

Modalités de soutien de la Communauté urbaine

Afin de poursuivre l'action engagée en 2010, de pérenniser l'action de la pépinière d'entreprises Espace Carco dans le cadre du réseau LVE, il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine de 29 000 €. La participation financière accordée par la Communauté urbaine à la pépinière d'entreprises Espace Carco en 2010 s'élevait à 20 000 €.

L'augmentation de la participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 9 000 € est relative à l'action spécifique sur la création sociale et solidaire. Ce soutien est apporté conjointement à une augmentation de la participation de la Ville de Vaulx en Velin et est valorisé au niveau de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité 2010-2016, étant rappelé que cette activité n'a pas été soutenue jusqu'alors par la Communauté urbaine de Lyon.

Budget prévisionnel 2011 en €

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
achats	28 027	ventes de prestations de services	121 300
services extérieurs	78 400	Région Rhône-Alpes (programme PLACE)	15 000
autres services extérieurs	54 700	Communauté urbaine de Lyon	29 000
impôts et taxes	2 000	Ville de Vaulx en Velin	50 000
charges de personnel	57 000	contributions volontaires en nature	3 660
emploi des contributions volontaires en nature	3 660	contribution à l'étude de faisabilité pépinière ESS de l'entreprise solidaire ETIC	4 827
Total	**223 787**	**Total**	**223 787**

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 29 000 € au profit de l'Association de gestion de la pépinière d'entreprises Espace Carco dans le cadre de son dispositif d'appui à la création d'entreprises pour l'année 2011,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Association de gestion de la pépinière d'entreprises Espace Carco définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2011 et 2012 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 1586, selon l'échéancier suivant :

- 23 200 € en 2011,
- 5 800 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.